



## Boutiques éphémères à Sévérac d'Aveyron

### Charte 2022

---

La Commune de Sévérac d'Aveyron souhaite conforter l'attractivité touristique de sa cité médiévale, en donnant l'opportunité à des porteurs de projets, créateurs, artisans, producteurs de mettre en valeur leur savoir-faire et leurs produits.

Pour ce, La Mairie de Sévérac d'Aveyron poursuit le projet « *Arts dans la Cité* », qui propose une installation ponctuelle dans des locaux de la cité médiévale de Sévérac-le-Château, grâce à des conditions de location optimales.

La Commune contribuera également à relayer la communication autour de ces boutiques éphémères.

**Cette offre s'adresse à tout type de produit d'artisans, de producteurs et de créateurs ou artistes.**

Elle exclut :

- la revente d'objets (sauf commerces de seconde main)
- les activités de services
- les activités des professions libérales
- Les activités de bar et restauration, et salons de thé
- Les activités d'ordre esthétique, onglerie, coiffure, barbier ;

Cette liste n'étant pas exhaustive, la Commune se réserve le droit d'étudier une proposition inédite et de refuser une proposition qui ne rentrerait pas dans le schéma de valorisation de l'artisanat du projet municipal.

#### CONDITIONS :

- Ce projet consiste à mettre à disposition d'artistes, d'artisans d'art ou de producteurs des locaux dans la cité médiévale moyennant 50 €/mois/artiste ou artisan durant les mois de juillet et août 2022.
- Possibilité de louer les boutiques du 18 juin au 18 septembre 2022.
- En échange de ce loyer modique, les exposants s'engagent à ouvrir tous les jours de la saison estivale, du 8 juillet au 28 août (et éventuellement 3 ou 4 jours/semaine du 18 au 30 juin et du 1<sup>er</sup> au 18 septembre).
- Possibilité de louer les échoppes seul ou partagées avec plusieurs créateurs.  
Ce sont les artistes ou artisans qui tiennent les permanences, afin de faire connaître leur savoir-faire, et qui organisent leurs plannings.  
Si vous êtes plusieurs dans la même boutique, cela permet de vous partager le temps de permanence.

- Les participants à ce projet doivent avoir un numéro Siret correspondant à leur activité ou être inscrits à la Maison des Artistes (afin que les revenus soient déclarés).
- Possibilité de proposer des ateliers en lien avec votre art et/ou votre savoir-faire. Ces ateliers peuvent être payants.
- Initiatives bienvenues : nocturne, vernissage, démonstration, valorisation de savoir-faire, animations...

Pour toute informations complémentaires, contacter :

Annick Ayrinhac - Service Culture/animations - Mairie de Sévérac d'Aveyron – 05.65.71.66.84 – [animations@severacdaveyron.fr](mailto:animations@severacdaveyron.fr)

M. le Maire de Sévérac d'Aveyron

Edmond Gros

